

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 25 février 2014**

Avant l'ouverture du Conseil municipal, les élus accueillent le Conseil municipal des enfants qui présente son projet de chemin piétonnier dans le parc de la mairie qui a pour but d'éviter aux piétons et poussettes de circuler dans la boue en période d'intempéries. Ce chemin permettrait de relier le passage passant par le Clos du Manoir et Grande Terre pour aboutir au city stade du parc de la mairie. Ces travaux représentent un coût de 4 880 € (chemin + bordures).

Plusieurs interrogations sont soulevées : comment peut-on éviter que les cirques endommagent le passage ? Il faut réaliser quelque chose de durable. Il est possible de réaliser cette structure avec les bordures en moins, mais cela risque d'interférer sur la durabilité de la réalisation.

Le Conseil municipal propose d'inclure ce projet dans le budget 2014, avec réponse en avril si ces travaux se font avec ou sans les bordures.

### **1° Recrutement de personnel temporaire suite à congés ordinaire ou de maladie**

Autorisation donnée au Maire d'entreprendre cette démarche en cas de besoin.

### **2° Désignation du cabinet Véritas pour la mission de contrôle sécurité, protection santé dans le cadre de la 4<sup>e</sup> tranche des travaux d'eau et d'assainissement**

Autorisation donnée au Maire de signer la lettre de commande missionnant le cabinet Véritas pour cette prestation, pour un montant de 3 085,68 € TTC.

### **3° Recensement des bâtiments communaux loués**

Liste des bâtiments communaux loués transmise au Trésor public à sa demande : le bureau de Poste 7 place du Docteur Lalande – un logement 11 place du Docteur Lalande (au-dessus du bureau de Poste), un local commercial 574 avenue du Grésivaudan – trois logements 576 avenue du Grésivaudan – un logement 116 allée Pré Sec et 11 garages chemin des Songes.

### **4° Comptes administratifs 2013**

Le compte administratif du budget principal fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 321 071,40 €.
- un déficit d'investissement de 386 702,45 €.

Le compte administratif du budget eau/assainissement fait ressortir :

- un déficit de fonctionnement de 6 162,78 €.
- un excédent d'investissement de 551 377,76 €.

Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 14 434,75 €.

Adoption et signature de ces documents.

### **5° Comptes de gestion 2013**

Aucune anomalie n'ayant été relevée par le Trésor public, les comptes de gestion correspondent à la gestion communale.

Adoption des comptes de gestion dressés par le trésorier municipal.

### **6° Convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal pour l'école primaire**

Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'utilisation du bassin du centre nautique par l'école élémentaire.

### **7° Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe, à 26 heures hebdomadaires**

Validation de la création du poste.

### **8° Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe remplaçant**

Validation de la création du poste suite à congé maternité.

### **9° Détermination du prix des photocopies à facturer aux associations et aux particuliers**

Proposition de prix des photocopies : 0,50 € les 10 copies en noir et blanc et 2 € les 10 copies en couleur.

Validation de la proposition.

### **10° Demande de subvention auprès du Conseil général pour la réalisation de 2 parkings**

Création d'un parking complémentaire autour du groupe scolaire, pour un montant de 17 509,32 € et aménagement du parking situé à côté de la centrale hydroélectrique pour un montant de 20 946 € avec possibilité d'obtention d'une subvention de 25 % du montant des travaux.

Mandat donné au Maire pour effectuer le dépôt de ces demandes de subvention.

### **11° Lettre de commande à l'entreprise COLAS pour la réalisation de l'extension du parking du groupe scolaire**

Mandat donné au Maire de signer ce document.

### **12° Demande de subvention à la CCPG pour les programmes de logements R2i et Isère Habitat**

Mandat donné au Maire d'effectuer le dépôt de ces demandes de subvention.

### **13° Divers**

#### **a) convention avec EDF suite à implantation d'un nouveau transformateur**

Autorisation donnée au Maire de signer la convention de gestion.

#### **b) Lettre de commande au cabinet Serra**

Le cabinet SERRA a fait une proposition de prestation à hauteur de 4 200 € TTC pour l'étude des aménagements routiers futurs au niveau du rond-point Nord.

Mandat donné au Maire de signer de cette lettre de commande.

#### **c) Entretien des carrefours à feux par le Conseil général**

Le Conseil général propose que lui soit déléguée la gestion des feux tricolores de nos carrefours pour régler le phasage des flux de circulation, la commune restant propriétaire du matériel. Cette convention a une durée de 30 ans.

Mandat donné au Maire de signer la convention.

#### **d) Attribution du marché de travaux au groupement d'entreprise MIDALI/COLAS pour les travaux de voirie/assainissement/eau potable**

À l'issue des débats de la commission d'ouverture des plis, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise MIDALI pour les réseaux humides, à hauteur de 701 975,40 € TTC et à l'entreprise COLAS pour les aménagements de surfaces, à hauteur de 1 011 898,20 € TTC.

Autorisation donnée au Maire de signer ces marchés de travaux.